



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 14 octobre 2021

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, POINCLOUX, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional.

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BARJONET, BRISSON, CIRET, GAURAT, PICAULT.

**Autres personnalités :** Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 septembre 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : Examen des dossiers de demande de subvention ;
- Echanges autour de l'implantation d'une légumerie à l'échelle du PETR ;
- Préparation du Comité syndical (Présentation des Plateformes Territoriales de Renovation Energétique, Décision Modificative n°1, validation du PCAET, concertation Leader) ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme SAUTREUIL, élue régionale référente et Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional.

Elle salue également les correspondants de la République du Centre et du Courrier du Loiret.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et du pouvoir reçu :  
M. PICAULT donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 septembre 2021**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : dossiers CRST (champignonnière portée par M. DELORME, réhabilitation de la boucherie-charcuterie à Beauce la Rolande par l'EPFLI et le projet de city stade à Boësses), notification de la tranche conditionnelle pour le programme Natura 2000, avenant 3 pour prolongation de la durée du marché « Étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » et délibération pour mettre en place le compte épargne temps.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**- « Travaux de rénovation énergétique de la mairie de St Loup des Vignes ». Commune de Saint Loup des Vignes.**

Les élus de la commune de St Loup des Vignes souhaitent rénover les bâtiments communaux afin de réduire l'empreinte carbone et les consommations énergétiques.

Pour avoir une vision précise des travaux à engager, la commune a fait réaliser deux audits énergie par le cabinet d'études ENERGIO, en octobre 2020, le premier pour la mairie, le second pour la salle des fêtes.

Le projet présenté ici concerne le bâtiment de la mairie.

Les travaux à engager sont les suivants :

- abaissement du plafond de la salle des mariages ;
- installation d'isolant ;
- dépose des éléments existants ;
- installation de placo ;
- isolation des murs périphériques ;
- remplacement de menuiseries ;
- installation d'une VMS simple flux ;
- installation de 2 PAC air/air.

Avant travaux, le bâtiment se situe en classe énergie E, avec une consommation de 469 kWhep/m<sup>2</sup>/an, et émet 30 kg éqco<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an de GES.

Après travaux, il passera en classe énergie C, avec une consommation estimée de 114 kWhep/m<sup>2</sup>/an, soit une réduction de 355 kWhep/m<sup>2</sup>/an et émettra 5 kg éqco<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an de GES, soit une réduction de 25 kg éqco<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an.

Le coût HT du projet s'élève à 62 725,29 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 37 808,35 € ;

La subvention régionale demandée est de 18 900,00 €, soit 50 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

Le second projet est présenté pour avis de principe, pour une éventuelle bonification du taux d'intervention régionale.

**- « Travaux de rénovation de l'éclairage public de Pithiviers - programme 2019-2022 ». Commune de Pithiviers.**

La Commune de Pithiviers poursuit la modernisation de son éclairage public. Il s'agira ici de l'avant dernière étape du développement de la technologie LED sur l'éclairage public communal.

Pour rappel, la commune de Pithiviers avait bénéficié de dotation de l'Etat via la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), à cette époque, pour des investissements mis en œuvre en 2017 (165 points lumineux, représentant 15% du parc).

Comme l'ont démontré les travaux précédents, le programme de rénovation permettra de réduire considérablement la consommation d'énergie de l'installation d'éclairage public, grâce à la rénovation de luminaires vétustes et énergivores par des luminaires LED (plus de 1 000 points lumineux à rénover).

Pour mémoire, les 165 points rénovés en 2017 ont permis une économie de 656 883 kWh (63% d'économie), soit l'équivalent de 59 Tonnes/an de CO<sub>2</sub>.

La réduction de consommation sera réduite de plus de 50% en moyenne, car les points lumineux seront associés à des horloges astronomiques. Ces derniers équipements permettent de réduire l'intensité lumineuse lors des horaires de faible passage, soit de 23h à 5h.

A l'issue des différentes phases, soit jusque 2023, l'objectif est de se doter d'un éclairage public performant pour éclairer juste, maîtriser les besoins, maîtriser la qualité et l'énergie, sur 100% du parc éclairage public.

Des Certificats d'Economie d'Energie seront par ailleurs mobilisés, via la convention passée avec le PETR et un partenaire lié à ESSO. Ces primes CEE sont estimées à 32 037 € (programmes 2020 et 2021 uniquement).

Coût HT du projet : 1 110 358,83 €

Coût HT éligible : 1 110 358,83 €

Subvention régionale sans bonification : 333 100,00 € (30%)

Subvention régionale avec bonification : 542 000,00 € (48,8 %), soit 100% de la dotation réservée à Pithiviers, dont transfert de 250 000 € depuis la mesure n°23 « Espaces publics » validé lors du Plan de Relance COVID.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité sur le principe d'une bonification, en raison de la consommation partielle de l'enveloppe financière dédiée à Pithiviers (542 000 €).**

Mme REYT est questionnée sur cette proposition. Elle répond que cela semble plutôt possible sur le principe, car les ordres de services seront antérieurs à juin 2022 et que le transfert des 250 000 € a déjà été validé lors du Plan de relance. Elle invite la commune à faire parvenir une demande officielle au Président de Région. Mmes SAUTREUIL et BESNIER n'émettent pas d'opposition.

### Echanges autour de l'implantation d'une légumerie à l'échelle du PETR

Mme BEVIERE souhaite soumettre aux membres du Bureau la réflexion sur l'opportunité d'implanter une légumerie à l'échelle du Pithiverais.

En effet, la question de l'alimentation de proximité, des produits locaux et de leur valorisation, du plan alimentaire territorial (PAT), sont des sujets très présents et une demande de plus en plus forte des habitants, des établissements et des gestionnaires publics de pouvoir s'approvisionner en produits locaux et de saison.

Un récent contact avec la Chambre d'agriculture indiquait un possible financement d'une étude de définition du besoin via le Plan de relance.

D'autre part, ces sujets sont intégrés à la démarche de PCAET.

Il pourrait s'agir d'une légumerie et d'une conserverie. L'étude permettrait de définir le statut, la gouvernance, les modalités avec les producteurs.

La Présidente lance le débat.

Mme DAUVILLIERS confirme que l'alimentation de proximité fait l'objet de nombreux questionnements au niveau de l'Etat, de la Région ou du Département, qui vient de lancer une étude, ce que confirme Mme PELHATE, Conseillère départementale.

M. GUERINET indique, qu'en tant que citoyen il est un peu perdu, car plusieurs démarches semblent menées en parallèle.

M. COULON relate le premier niveau d'étude réalisé par l'association Cultivons l'Avenir du Pithiverais, qu'il préside. Les résultats confirment l'intérêt de s'approvisionner en produits locaux, mais soulignent la difficulté de l'approvisionnement et de la logistique ; cette dernière peut devenir coûteuse. Par ailleurs, les quantités de produits en jeu sont à nuancer. Les questions de la diversité et de la saisonnalité des produits sont importantes.

Mme DAUVILLIERS souhaite que les projets des collectivités locales soient pris en compte.

Mme BESNIER s'interroge sur l'intégration des cantines des lycées dans cette étude.

M. BOURGEOIS souligne quant à lui la difficulté des appels d'offres.

David VOYER met en avant le potentiel d'emplois locaux, notamment en insertion, et la cohérence d'une légumerie-conserverie avec les démarches de GPEC T et du PCAET, voire du CLS pour la partie « santé ».

**Le Bureau demande que le PETR prenne contact avec le Conseil départemental du Loiret pour bien cerner les contours de l'étude menée par ce dernier. En fonction des résultats de celle-ci, le Bureau reviendra sur le projet local.**

### Préparation du Comité syndical

- Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE).

Mme BEVIERE précise que la présentation sera faite conjointement par la DDT du Loiret, l'ADIL 45 et la Région Centre-Val de Loire, à la demande de Mme la Sous-préfète. Le principe est par ailleurs proposé à tous les PETR du Loiret.

- Décision Modificative n°1.

La Présidente rappelle la demande faite par le PETR en mars 2020 pour permettre le transfert de 130 000 € de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Les services de l'Etat ont donné un avis favorable en août dernier.

- Validation du PCAET.

Mme BEVIERE précise que, si le programme d'actions avait été validé par délibération en juin dernier, il s'agit ici de valider l'ensemble des pièces du PCAET. Concernant le programme d'actions, il a pu être mis jour et complété, pour partie, en prenant en compte les remarques et les observations des partenaires et des élus.

- Concertation Leader.

Mme BEVIERE rappelle la tenue des ateliers de concertation Leader, en préparation de la future programmation 2023-2027. Une synthèse sera présentée en Comité syndical.

Mme BESNIER confirme la dotation régionale de 21 000 000 €. Les orientations stratégiques seront très proches de celles du programme 2014-2020.

<b>Affaires diverses</b>
--------------------------

- Date des prochaines réunions.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 18 novembre, à 17h30.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h15.

**Monique BEVIERE, Présidente**